



CréaVienne 2018 est lancé !

lundi 5 février 2018, par [lpe](#)

Le concours CréaVienne encourage et soutient la création et la reprise d'entreprise sur le territoire départemental de la Vienne (86). Ce concours détecte, accompagne et soutient financièrement des porteurs de projet et créateurs/repreneurs d'entreprise qui font le pari de l'entrepreneuriat et de l'innovation. Au travers 8 prix et plus de 50 000 euros de dotations en 2018, CréaVienne est l'un des concours les mieux dotés au niveau national.

Le Concours CréaVienne est un projet collectif, organisé à l'échelle départementale, porté par les 2 pépinières d'entreprises du département de la Vienne : le Centre d'Entreprises et d'Innovation (ou CEI) situé sur la Technopole du Futuroscope et la Pépinière d'entreprises René Monory située à Châtelleraut. Le Concours est également co-organisé avec les collectivités locales que sont Grand Poitiers et Grand Châtelleraut.

Au fil des années, ce concours original est devenu un événement incontournable dans le monde économique du département de la Vienne. Il s'inscrit dans un environnement favorable et décisif pour les porteurs de projets et les créateurs d'entreprises qui s'installent sur le territoire.

Le concours CréaVienne répond à des enjeux humains, économiques et territoriaux et ses objectifs sont notamment :

- D'inciter à la création et à la reprise d'entreprises, et notamment par des personnes en situation de difficultés ou de précarité
- De favoriser l'innovation, la pérennité et la création d'emplois sur le département,
- De promouvoir l'esprit entrepreneurial au sens large,
- De donner une visibilité aux entrepreneurs et à l'économie du territoire,
- De créer des synergies, au travers d'une action et d'une communication communes, entre les différents partenaires intervenants sur ce projet.

Comment candidater ?

Le concours est ouvert à tous les profils de candidats, dès l'instant qu'ils sont porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise : demandeurs d'emploi, étudiants, chercheurs, salariés, dirigeants d'entreprises...

De manière plus précise, seront éligibles :

- Les porteurs de projet,
- Les entreprises immatriculées,
- Toutes formes juridiques d'entreprise commerciale (EI, Sociétés, AE...) - ne sont pas éligibles les associations, les SCI et les groupements de type GIP,
- Les projets qui s'implantent dans le département de la Vienne.

Inscriptions sur www.creavienne.fr jusqu'au 31 mars 2018.

Mardi 15 et mercredi 16 mai : audition des candidats présélectionnés par un jury d'experts qui validera les projets et élira les lauréats 2018.

Juin 2018 : soirée de Remise des Prix

Les prix

L'objectif du concours 2018 est de proposer un concours unifié, qui ne reflète pas la spécificité de chaque territoire du département mais qui permet de proposer une manifestation départementale, afin d'être visible nationalement.

Les catégories proposées aux candidats du concours sont dépendantes de la maturité du projet. Ainsi, 3 catégories principales seront proposées et chacune se verra récompensée par un prix :

PROJET : création ou reprise prévue dans les 6 mois (avant le 31 décembre 2018)

CREATION : entreprise créée depuis moins de 3 ans (création après le 1 janvier 2015)

REPRISE : entreprise reprise depuis moins de 3 ans (reprise après le 1er janvier 2015)

Le Concours décernera également 5 prix supplémentaires et 1 mention spéciale :

- Prix INNOVATION
- Prix REBOND DE VIE
- Prix VALEO
- Prix COUP DE CŒUR DES PEPINIERES CEI
- Prix COUP DE CŒUR DES PEPINIERES RENE MONORY
- Mention internationale

L'ensemble des lauréats bénéficieront d'un PACK ENTREPRENEUR constitué de dotations en numéraire et en prestations. Selon les prix, les lauréats se verront attribuer des prix pouvant aller jusqu'à 5 000 euros en numéraire, mais également :

- Des heures de conseil en juridique,
- Une formation dispensée par l'Ordre des Experts-comptables
- D'un hébergement de 23 mois en pépinière d'entreprises dont 6 mois gratuits,
- Une adhésion au Club Futurexport et une formation de 3 jours sur la stratégie à l'export (pour la mention internationale)
- Un trophée designé
- Prospection et qualification de fichier, soit 10 demi-journées de phoning en B to B et uniquement en France qui seront répartis entre les lauréats,
- Formation d'accompagnement commercial pour les jeunes entreprises de 8 demi-journées (réflexion stratégique commercial, étude de marché, argumentaire commercial)
- Des heures d'audit, conseil et expertise en informatique

Tous les nommés 2018 bénéficieront, avant les auditions par le jury et pour parfaire leur présentation :

- D'un coaching pour préparer leur pitch de leur présentation devant le jury
- D'une formation en gestion d'entreprise d'une journée notamment pour maîtriser les aspects financiers de leur projet.
- Citation dans les supports de communication et dans les réseaux sociaux du concours CréaVienne.